
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 14 mars 2022 à 19 h
Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville - 10300, rue Lajeunesse, 1^{er} étage**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice

ABSENCES :

Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 10
Monsieur Alexandre Lelièvre, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

Signature du livre d'or

La mairesse présente les signataires du livre d'or.

Présentation du Plan stratégique 2022-2025 ainsi que des priorités 2022 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

La mairesse présente le Plan stratégique 2022-2025 et les priorités 2022.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement et les conseillères abordent les sujets suivants :

- Madame Nathalie Goulet :
- Salue les personnes présentes dans la salle et celles qui suivent via la webdiffusion tout en se réjouissant du retour en présentiel.
 - Souligne la journée internationale des droits des femmes tout en félicitant les trois femmes signataires du livre d'or. Mentionne l'importance de souligner cette journée, notamment dans le contexte de la pandémie et de la guerre en Ukraine qui exacerbent les inégalités existantes, tout en précisant que Montréal met en œuvre une stratégie d'accueil pour les réfugié-es du conflit ukrainien.
 - Annonce le dépôt du PAIDIS, un travail de concertation qui sera mis en œuvre sur 5 ans en collaboration avec les deux tables de quartier, tout en énumérant différentes actions transversales.

- Annonce l'adoption du financement de 130 000\$, dont 40 K\$ du gouvernement du Québec, pour la RUI du secteur Laurentien / Grenet (20.08).
- Annonce le financement de trois organismes, à hauteur de 70 K \$, pour lutter contre les violences commises et subies par les jeunes (20.09).
- Se réjouit de l'adoption du règlement visant à la protection de la vocation commerciale de la rue Fleury Ouest en réservant tous les rez-de-chaussée aux commerces.
- Annonce le retour du festival de musiques de monde, Babel Musiques, musique du monde, qui se tiendra à la maison de la culture Ahuntsic du 3 au 9 avril.
- Invite la population à passer au parc Tolhurst pour l'activité printanière de la saison des sucres, La Cabane à FLO, le 2 avril.

Madame Julie Roy :

- Est ravie de retrouver la population en présentiel à la maison de la culture.
- Souligne le 8 mars en souhaitant que la situation s'améliore en matière d'équité homme / femme, tout en déplorant les nombreux féminicides et en suggérant la lecture du livre Ville féministe.
- Se réjouit de l'arrivée du printemps et de la subvention du projet d'aménagement urbain Îlot 84 et de deux concerts estivaux dans le cadre d'Ahuntsic en fugues.
- Annonce la subvention pour l'acquisition de couches lavables et invite la population à s'inscrire rapidement pour pouvoir en bénéficier.

Madame Émilie Thuillier :

- Mentionne la signature de deux baux de 10 ans pour deux CPE au nouveau Centre communautaire et culturel de Cartierville (4C) qui sera inauguré très bientôt (20.03 et 20.04).
- Se réjouit de trois dossiers à l'ordre du jour en lien avec le Plan stratégique :
 - o Cinq postes en 2022 et 2023 pour travailler à l'apaisement de la circulation et le développement des aménagements pour favoriser la mobilité active;
 - o Deux postes temporaires pour l'équipe des permis qui reçoit de plus en plus de demandes;
 - o Financement du Plan maître de plantation sur 10 ans avec une cible ambitieuse pour consolider et renouveler la canopée et ainsi lutter contre les îlots de chaleur.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

- 12495, rue Fréchette - Lot 1 434 899 du cadastre du Québec : autoriser l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre (6 pieds) en cour avant (40.02).

À l'expiration de la période prévue pour la consultation écrite, aucun commentaire ni question n'ont été reçus.

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 41, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions réservée au public. Les personnes identifiées ci-dessous ont inscrit une question sur place ou acheminé leur question aux membres du conseil d'arrondissement concernant les sujets suivants :

Personnes présentes :

- | | |
|------------------------------|--|
| Raymond Labbé | - Développement urbain, marges (avant et latérales), plantation d'arbres, vitesse automobile et stationnement. |
| Olivier Paiement | - Sécurité alimentaire locale. |
| Bachir Azzi | - Projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest. |
| Micheline Azzi | - Projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest. |
| Dana Azzi | - Projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest. |
| Hanaa Zakaria | - Projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest. |
| Raouf Chehata | - Modalité d'acquisition de terrains privés dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest. |
| Yasmina Ould Younes | - Problèmes relevant du Tribunal administratif du logement. |
| Georges Sioufy | - Projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest. |
| Céline Laperrière | - Projet de piste cyclable sur St-Denis au Sud de la rue Sauvé. |
| Pascal Paquet | - Prolongation de la piste cyclable sur Prieur, vers l'Est. |
| Gilles Larocque | - Machinerie pour la réparation des nids-de-poule. |
| Frédérique Bertrand-Leborgne | - Protection et arrosage des jeunes arbres en canicule. |

Questions transmises par formulaire internet :

- | | |
|-----------------------|---|
| Francine Barbeau | - Déneigement des trottoirs sur le boulevard Henri-Bourassa, de la rue J-J.Gagné jusqu'à la limite de Montréal-Nord. |
| Olivier Mineau | - Boîte électrique de Vidéotron installée sur un poteau de téléphone émettant un bruit fort et continu. |
| Myriam Boivin-Comtois | - Retrait d'un arrêt sur la ligne d'autobus 45 Sud, au coin des rues Prieur et Séguin. |
| Joanie Chahine | - Déneigement du REV sur la rue Berri, entre Sauriol et Sauvé. |
| Louis Gravel | - Modalités de paiement du compte de taxes pour les personnes âgées. |
| Lazhar Halleb | - Manque de stationnement pour les résidents de la rue Grenet. |
| Richard Williams | - Développement et entretien du REV. |
| Yannick Lavoie | - Stationnement non autorisé des commerçants de véhicules usagées sans plaques d'immatriculations sur la rue Lajeunesse, entre les rues Legendre et Chabanel. |
| Raymond Ouellette | - Réglementation concernant l'accès des chiens, autres que chien d'assistance, dans les marchés d'alimentation et les lieux publics. |
| Johanne Rigali | - Réouverture du chalet du Parc-de-l'Île-de-la-Visitation. |
| Linda Voyer | - Contrôle policier au parc de Beauséjour en lien avec les événements impliquant des armes à feu + sécurité, salubrité et quiétude du quartier entourant le parc. |
| Pascal Mondor | - Accès à l'Hôpital du Sacré-Coeur en transports actifs et via les deux futures gares du REM à proximité et station Bixi. |
| Frederic Bataille | - Stationnement d'automobiles et de camions sur les pistes cyclables à Ahuntsic. |

- Lucie Verret - Plan d'action pour le parc de Beauséjour.
- Annie Paquette - Calendrier des rencontres avec le comité du parc de Beauséjour.
- Miria Elias - Objectif et composition du groupe de travail du parc de Beauséjour.
- Christine Lapointe - Modifications et aménagements urbains pour améliorer la circulation entourant le parc de Beauséjour.
- Diana Basmadjian - Achalandage automobile au parc de Beauséjour.

Cette période de questions prend fin à 21 h 26.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

10.06

CA22 09 0038

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2022, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA22 09 0039

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 février 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 février 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA22 09 0040

Adopter le Plan stratégique 2022-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que les priorités 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter le Plan stratégique 2022-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que les priorités de 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1224212002

CA22 09 0041

Adopter le Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter le Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

de mandater la division des parcs et des installations de la direction des travaux publics pour en assurer la mise en œuvre, le suivi et la mise à jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1229132001

CA22 09 0042

Approuver la convention de services à intervenir avec Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin et des sites nautiques dans l'arrondissement pour une période d'un an / Autoriser une dépense totale de 290 300 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin et des sites nautiques dans l'arrondissement, pour une période d'un an;
2. d'autoriser à cet effet une dépense totale de 290 300 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1223060006

CA22 09 0043

Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe conseil inc. pour l'élaboration d'une vision et d'un plan de développement économique pour une somme maximale de 74 611,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 21-19096 - 2 soumissionnaires / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'approuver un projet de convention par lequel BC2 Groupe conseil inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'élaboration d'une vision et d'un plan de développement économique pour une somme maximale de 74 611,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 21-19096 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1221388003

CA22 09 0044

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue au CPE Les Trois P'tits Tours des locaux d'une superficie de 5148 pieds carrés, incluant un terrain à des fins de cours récréatives, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour une période de 10 ans, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2032, moyennant un loyer annuel de 112 459,35 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue au CPE Les Trois P'tits Tours des locaux d'une superficie de 5148 pieds carrés, incluant un terrain à des fins de cours récréatives, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour une période de 10 ans, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2032, moyennant un loyer annuel de 112 459,35 \$, taxes incluses;

d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1211026001

CA22 09 0045

Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue au CPE Le jardin des rêves inc., des locaux d'une superficie de 5115 pieds carrés, incluant un terrain à des fins de cours récréatives, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour une période de 10 ans, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2032, moyennant un loyer annuel de 111 740 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue au CPE Le jardin des rêves inc., des locaux d'une superficie de 5115 pieds carrés, incluant un terrain à des fins de cours récréatives, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 12225, rue Grenet, pour une période de 10 ans, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2032, moyennant un loyer annuel de 111 740 \$, taxes incluses;

d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1211026002

CA22 09 0046

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 38 904 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 38 904 \$ aux organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

4 999 \$	CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC
4 820 \$	CLUB DE TENNIS DE TABLE PRESTIGE
4 999 \$	CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE L'ACADIE
4 000 \$	CLUB DE RUGBY DES GAULOIS
2 000 \$	FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.
4 999 \$	CLUB D'ATHLÉTISME IMPULSION
4 999 \$	CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD
2 000 \$	LE CLUB GYMNIX INC.
2 500 \$	CLUB D'HALTÉROPHILIE DE MONTRÉAL
2 500 \$	ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.
1 088 \$	CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNTSIC

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1223060002

CA22 09 0047

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisme Concerts Ahuntsic en fugue pour l'année 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisme Concerts Ahuntsic en fugue pour l'année 2022;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1223060007

CA22 09 0048

Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement (5000 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1225027001

CA22 09 0049

Accorder un soutien financier de 136 151 \$ à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) afin de poursuivre la réalisation du plan d'action 2022, dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 136 151 \$ à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) afin de poursuivre la réalisation du plan d'action 2022, dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1223060004

CA22 09 0050

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 900 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 / Approuver les conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 900 \$, pour l'année 2022, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes :

Organisme	Projet et période	Montant
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE	Travail de rue Ahuntsic 1 ^{er} janvier - 31 décembre 2022	29 200 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Projet d'intervention ciblée 1 ^{er} janvier - 31 décembre 2022	15 000 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC	Intervention de milieu HLM jeunesse André-Grasset 1 ^{er} janvier - 31 décembre 2022	23 700 \$

2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1223060005

CA22 09 0051

Accorder un soutien financier de 75 000 \$ à Îlot 84 pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade - Louvain sur le site du 50-150, rue de Louvain Ouest pour les années 2022 et 2023 / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 75 000 \$ à Îlot 84 pour la conception et la réalisation de l'espace éphémère Esplanade – Louvain sur le site du 50-150, rue de Louvain Ouest pour les années 2022 et 2023;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1221388002

CA22 09 0052

Accorder un soutien financier de 13 500 \$ à Concerts Ahuntsic en fugue pour la production de 2 concerts gratuits de niveau professionnel dans l'arrondissement / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 13 500 \$ à Concerts Ahuntsic en fugue pour la production de 2 concerts gratuits de niveau professionnel dans l'arrondissement;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1223060008

CA22 09 0053

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 4 800 \$ à différents organisme afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 4 800 \$ aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités;

200 \$	CONSEIL RÉGIONAL DES PERSONNES ÂGÉES ITALO-CANADIENNES (pour Club d'âge d'or Pompei II)
200 \$	CONCERTATION-FEMME
200 \$	CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS
200 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$	L'ASSOCIATION DES POPOTES ROULANTES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN - POPOTE AHUNTSIC
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES PÉRINATALES AUTOUR DU BÉBÉ
200 \$	PAUSE-FAMILLE INC.
200 \$	ASSOCIATION MULTIFAMILIALE MEUNIER-TOLHURST
200 \$	L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.
200 \$	RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE
200 \$	REPÈRE, RELATION D'ENTRAIDE POUR UNE PATERNITÉ RENOUVELÉE
200 \$	RÊVANOUS
100 \$	CERCLE DE FERMÈRES D'AHUNTSIC
100 \$	CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC
150 \$	CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC (pour Centre de Loisirs Saints-Martyrs-Canadiens)
150 \$	LOISIRS SOPHIE BARAT
150 \$	SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET
150 \$	VILLE EN VERT (pour Comité bénévole - Jardin communautaire Ahuntsic)
150 \$	VILLE EN VERT (pour Comité bénévole - Jardin communautaire Sault-au-Récollet)
200 \$	CENTRE DES FEMMES SOLIDAIRES ET ENGAGÉES
200 \$	CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET COMMUNAUTAIRES POUR ADULTES
200 \$	SOLIDARITÉ AHUNTSIC
200 \$	LES AMIS DU VILLAGE HISTORIQUE DU SAULT-AU-RÉCOLLET (AVHSR)
200 \$	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
200 \$	ASSOCIATION DE BASEBALL AHUNTSIC-CARTIERVILLE
250 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)

d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au présent dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1224746002

CA22 09 0054

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville afin de soutenir l'édition 2022 des Coopératives d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville afin de soutenir l'édition 2022 des Coopératives d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC);

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1223060009

CA22 09 0055

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux de réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la réalisation des travaux de réaménagement sur le réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1226624001

CA22 09 0056

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge l'implantation d'un lien cyclable dans la continuité de l'avenue Marcelin-Wilson pour l'année 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge l'implantation d'un lien cyclable dans la continuité de l'avenue Marcelin-Wilson pour l'année 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1226624002

Dossier retiré.

30.05

CA22 09 0057

Affecter un montant approximatif de 826 874,31 \$, pour l'année 2022, et de 91 964 \$, pour l'année 2023, à même la réserve développement, pour permettre la mise en oeuvre du Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'affecter un montant approximatif de 826 874,31 \$, pour l'année 2022, et de 91 964 \$, pour l'année 2023, à même la réserve développement, pour permettre la mise en oeuvre du Plan maître de plantation 2022-2031 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2022;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1219132003

CA22 09 0058

Affecter un montant approximatif de 947 839 \$, à même la réserve développement, pour financer 5 postes temporaires pour les années 2022 et 2023 à la direction du développement du territoire, et ce, afin de maximiser le potentiel de réalisation des actions et des mesures que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville entend mettre en place à la suite de l'adoption de son Plan local de déplacements (PLD).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'affecter un montant approximatif de 947 839 \$, à même la réserve développement, pour financer 5 postes temporaires pour les années 2022 et 2023 à la direction du développement du territoire, et ce, afin de maximiser le potentiel de réalisation des actions et des mesures que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville entend mettre en place à la suite de l'adoption de son Plan local de déplacements (PLD);

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1217244001

CA22 09 0059

Affecter un montant approximatif de 402 462 \$, à même la réserve développement, pour financer 2 postes temporaires pour les années 2022 et 2023 à la direction du développement du territoire, et ce, afin de permettre le traitement des demandes de permis et d'assurer la mise en oeuvre des dossiers structurants de planification urbaine dans un délai raisonnable.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'affecter un montant approximatif de 402 462 \$, à même la réserve développement, pour financer 2 postes temporaires pour les années 2022 et 2023 à la direction du développement du territoire, et ce, afin de permettre le traitement des demandes de permis et d'assurer la mise en oeuvre des dossiers structurants de planification urbaine dans un délai raisonnable;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1222799003

CA22 09 0060

Accepter la somme de 186 500 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté est du boulevard Saint-Laurent, au nord de la rue Sauvé Est (9973, boulevard Saint-Laurent), doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accepter la somme de 186 500 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté est du boulevard Saint-Laurent, au nord de la rue Sauvé Est, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal;

de déposer ladite somme au fonds de compensations aux fins de parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1210424001

CA22 09 0061

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 12495, rue Fréchette, l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre (6 pieds) en cour avant - Lot 1 434 899 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003087794.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 12495, rue Fréchette, érigé sur le lot 1 434 899, du cadastre du Québec, visant à autoriser l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre (6 pieds) en cour avant;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Considérant qu'en vertu des arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, la demande a été soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 7 au 22 février 2022 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 7 février 2022;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 12495, rue Fréchette, l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,83 mètre (6 pieds) en cour avant – Lot 1 434 899 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1229141002

CA22 09 0062

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoire l'occupation des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Fleury Ouest, à l'intérieur des zones 1271 et 1286, par l'un des usages autorisés à la section IV du chapitre IV du Titre III (catégorie C.2 de la Famille Commerces), à l'exception des bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021, et ce, malgré l'article 198.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 décembre 2021;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 17 janvier 2022;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 14 février 2022, et ce, sans changement;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de rendre obligatoire l'occupation des locaux situés aux rez-de-chaussée des bâtiments de la rue Fleury Ouest, à l'intérieur des zones 1271 et 1286, par l'un des usages autorisés à la section IV du chapitre IV du Titre III (catégorie C.2 de la Famille Commerces), à l'exception des bâtiments occupés exclusivement à des fins d'habitation en date du 13 décembre 2021, et ce, malgré l'article 198.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1219141003

CA22 09 0063

Approuver la tenue de la promotion commerciale « La cabane à Flo » sur la rue Fleury Ouest, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles et l'installation de bannières.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver la tenue de la promotion commerciale « La cabane à Flo » sur la rue Fleury Ouest et autoriser l'occupation temporaire du domaine public sur le site, à la date et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site, à la date et aux heures identifiés audit tableau;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site, à la date et aux heures identifiés audit tableau;
4. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur le site, à la date et aux heures identifiés audit tableau;
5. d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521) sur l'installation de bannières, l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant l'installation de bannières sur le site, à la date et aux heures identifiés audit tableau;
6. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant l'occupation partielle de la rue sur le site, à la date et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1221388004

CA22 09 0064

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, selon les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
4. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;
5. d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant l'utilisation des bannières selon les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
6. D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1223060010

CA22 09 0065

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le Règlement autorisant un emprunt de 102 300 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

Il est

et résolu

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le règlement suivant :

RCA21 09011 : Règlement autorisant un emprunt de 102 300 \$ pour l'acquisition de matériel informatique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

61.01 1214040010

CA22 09 0066

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

Il est

et résolu

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2022 pour le règlement suivant :

RCA21 09012 : Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

61.02 1214040011

Affaires nouvelles

Aucun document

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 14 mars 2022 est levée à 21 h 37.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement